

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 28

OBJET :

**ENGAGEMENT
AUPRÈS DU
TERRITOIRE
D'ÉNERGIE ORNE
(Te61) POUR LA
RÉALISATION
D'OPÉRATIONS
D'EFFACEMENT DE
RÉSEAUX DANS LA
RUE SAINT-JEAN**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 08 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER et M. Stéphane CLOUET.

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Par délibération en date du 09 mars 2015, la Ville de L'AIGLE a délégué au Syndicat de l'Energie de l'Orne (désormais dénommé le Territoire d'Energie Orne) la maîtrise d'ouvrage pour réaliser des projets d'effacement des réseaux (électrique, éclairage public et télécommunication).

Ainsi, différents travaux d'effacement de réseaux ont d'ores et déjà été effectués et d'autres sont en cours d'achèvement (Avenue du Mont Saint-Michel).

La municipalité souhaite continuer à aménager la ville en poursuivant les opérations d'effacement des réseaux de manière à la rendre plus attractive. Les prochaines réalisations concerneraient notamment la Rue Saint-Jean. Le coût des travaux annexes serait pris en charge par la Ville de L'AIGLE.

Afin de pouvoir intégrer cette intervention dans leur programme de travaux, le Territoire d'Energie Orne (Te61) demande que l'engagement de la collectivité vis-à-vis de cette opération soit formalisé par une délibération du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire

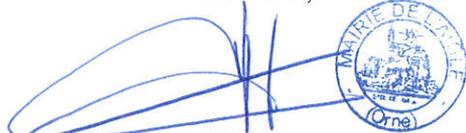
transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 15 FEV. 2021

Publié

le : 15 FEV. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Par la suite, l'opération fera l'objet d'un avant-projet sommaire qui devra être validé par le Conseil Municipal.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***ÉMET un accord de principe sur l'inscription de l'opération d'effacement de réseaux de la Rue Saint-Jean au programme du Territoire d'Énergie Orne (Te61) ;***
- ***S'ENGAGE à prendre en charge le coût des travaux annexes à cette opération ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE